



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Dependance

Question écrite n° 11175

Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur la situation des personnes agees dependantes. En l'an 2000, la France comptera 12 millions de personnes de plus soixante ans dont 600 000 lourdement dependantes, et il serait souhaitable d'ameliorer la prise en charge des plus demunies. Il serait dommageable en effet, pour ces personnes agees devenant dependantes, de voir s'ajouter a leurs difficultes physiques ou mentales des contrarietes d'ordre moral les placant dans une situation insupportable, tel le recours a l'obligation alimentaire de leurs enfants. Il lui demande par consequent de lui faire savoir si elle a l'intention de retenir, dans le texte qui sera adopte lors de la prochaine session de printemps, les principes que les organisations de retraites ont degages, notamment le droit au respect de la dignite pour ces personnes.

Texte de la réponse

Avec l'allongement de la duree de la vie, consequence des progres medicaux, de l'amelioration du niveau de vie et de la protection sociale, le nombre de personnes tres agees s'accroit rapidement et, avec lui, le phenomene de la dependance qui pose des problemes familiaux, financiers et sociaux et qui constitue un enjeu majeur pour notre societe en cette fin de siecle. Le Gouvernement est tres attache a l'amelioration du dispositif actuel de la prise en charge de la dependance et veillera a ce que des reponses durables y soient apportees. Des reflexions sont actuellement menees afin de reformer le systeme de prise en charge de la dependance. Le Gouvernement souhaite, en effet, que les personnes agees puissent disposer d'une palette de services de nature a repondre a leurs besoins tant a domicile qu'en etablissement, leur permettant d'effectuer un veritable choix entre le soutien a domicile et le placement en etablissement. Le projet a l'etude devrait ameliorer la coordination des intervenants aupres des personnes agees dependantes avec, en particulier, la creation de services polyvalents d'aide a domicile par convention entre les collectivites territoriales, les organismes d'assurance maladie et les organismes de retraite ou mutualiste. A partir de l'ensemble des reflexions et propositions qui ont ete faites sur le sujet, les services du ministere s'emploient a l'elaboration de solutions concretes qui permettront au Gouvernement de presenter les options retenues.

Données clés

Auteur : [M. Kucheida Jean-Pierre](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11175

Rubrique : Personnes agees

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 1994, page 678

Réponse publiée le : 14 mars 1994, page 1251